

le développement économique du Sud-Est asiatique qui s'est réunie à Tokyo en 1966, et a fait état de la détermination dont faisaient preuve les pays participants pour élever les niveaux de vie dans cette région. Elle a également attiré l'attention sur les préparatifs qui sont actuellement effectués en vue de la réunion d'une Conférence sur le développement agricole à Tokyo au début de décembre. Le Comité a fait ressortir l'importance du rôle que doit jouer la Banque asiatique pour le développement dont les opérations commenceront en décembre 1966 et à laquelle les deux pays participeront.

Les ministres ont discuté des relations commerciales avec les pays communistes et ont reconnu qu'il était possible de développer des relations commerciales mutuellement avantageuses avec ces pays.

Le Comité a noté que des progrès avaient été réalisés l'an dernier vers la conclusion d'ententes appropriées pour la création de réserves internationales supplémentaires. Il s'est déclaré heureux des initiatives récentes prises par le Groupe des Dix et par le Fonds monétaire international pour l'organisation de réunions conjointes des délégués des Dix et du Conseil exécutif du FMI, et il a souligné la nécessité de nouveaux progrès pour l'année à venir. Le Comité a reconnu que la conclusion d'ententes appropriées renforcerait considérablement la confiance mondiale dans le système monétaire international.

Le Comité a étudié les conséquences pour le développement de l'économie mondiale des politiques économiques intérieures adoptées par les principaux pays industriels et a pris note de l'importance qu'il y a à assurer un équilibre harmonieux entre les politiques monétaires et fiscales.

Commerce canado-japonais

Le Comité s'est réjoui du développement croissant du commerce entre les deux pays. Les économies des deux pays continuant de prendre de l'essor et leurs relations économiques s'intensifiant, il sera possible de réaliser une nouvelle expansion de notre commerce. On s'attend à ce que ces échanges commerciaux s'élèvent à environ 600 millions de dollars en 1966.

Le Comité a étudié les restrictions volontaires que maintient le Japon sur l'exportation au Canada de certains de ses produits et il a pris note de l'atténuation dont on a été témoin ces dernières années et du fait qu'un certain nombre de produits ont été soustraits de la liste des produits frappés de restriction. La délégation japonaise espère néanmoins que, compte tenu du fait que ces restrictions sont déjà en place depuis un certain temps, il conviendrait d'en faire une analyse critique afin de déterminer si elles doivent être prolongées dans leur forme actuelle. La délégation canadienne a fait observer que ces restrictions n'existaient que dans les cas où il y avait dislocation ou menace de dislocation des marchés canadiens. Le Comité a convenu que les restrictions devraient être tenues à un minimum et qu'elles ne devaient plus s'appliquer à certains produits dès qu'elles n'étaient plus nécessaires.

La délégation japonaise souleva la question de certains éléments du système